

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 20 janvier 2006
(convocation du 9 janvier 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BROQUA Michel à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. BELIN Bernard à M. FERILLOT Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude

Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent
M. DUTIL Silvere à Mme. KEISER Anne-Marie
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MERCHERZ Jean
M. PONS Henri à M. JUNCA Bernard
M. QUANCARD Joël à M. REBIERE André
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics. Habillement du personnel. Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle. Programmes 2006, 2007, 2008, 2009. Appel d'offres - Autorisation

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de limiter les risques auxquels sont confrontés certains agents communautaires dans l'exercice de leurs fonctions, la Communauté Urbaine de Bordeaux se doit de mettre à leur disposition des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle conformes aux normes européennes applicables en la matière.

Le département Hygiène Sécurité et Habillement de la direction des Ressources Humaines a donc mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert sous forme de marchés à bons de commande, en application des articles 33.3, 57 à 59 et 71.1 du code des marchés publics.

En effet, l'évolution éventuelle des effectifs concernés par la dotation vestimentaire ainsi que l'usure plus ou moins rapide des articles selon leur utilisation ne permettent pas de déterminer avec précision la quantité et le rythme des besoins à satisfaire. Le recours aux marchés à bons de commande est donc pleinement justifié.

L'analyse des besoins a permis de définir les 15 lots suivants :

Lots	Désignation	Nomenclature 2006	Montants en euros (HT)	
			Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
1	Protection de la tête	14.19- protection tête	2 000	8 000
2	Protection des yeux et du visage	14.20- protection yeux et visage	5 000	20 000
3	Protection auditive	14.21- protection auditive	900	3 000
4	Protection respiratoire	14.22- protection respiratoire	1 800	7 000
5	Vêtements haute visibilité	14.15- vêtements haute visibilité	45 000	150 000
6	Vêtements intempéries	14.14- vêtements de protection du corps	10 000	40 000
7	Vêtements de travail/ Vêtements de travail dits spéciaux	14.14- vêtements de protection du corps	58 000	110 000
8	Protection des mains	14.16- protection des mains	28 750	115 000
9	Protection des mains contre les risques de transmission virale	14.16- protection des mains	2 065	3 540
10	Protection des pieds pour agents de la collecte des ordures ménagères	14.17- protection des pieds	15 300	52 000
11	Protection des pieds	14.17- protection des pieds	14 800	56 300
12	Autres équipements de protection individuelle	14.24- autres équipements de protection individuelle	1 500	6 000
13	Vêtements et articles de pompier	14.23- vêtements et articles de pompier	8 000	32 000
14	Tee-shirt, polos et sweat-shirt de travail	14.13- vêtements de dessus confort 14.18- vêtements de dessous confort	15 000	44 000
15	Vêtements image	14.13- vêtements de dessus confort 14.18- vêtements de dessous confort 14.17- protection des pieds	10 000	30 000

Les marchés seront conclus pour une durée initiale de 1 an, à compter de la date de leur notification. Les marchés pourront être reconduits par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Le montant global de l'opération sera au minimum de 218 115.00 euros hors taxe, correspondant à la somme des montants minimum des 15 lots du marché pour une année et au maximum de 676 840.00 euros. Le montant maximum pour les quatre ans s'élèvera à 2 707 360.00 euros, la mise en concurrence sera lancée au niveau européen.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2006 sur le compte 60636-011-0200. Elle devra être prévue au budget aux exercices 2007, 2008, 2009 et 2010.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises (dossier consultable à la direction centrale des Achats et Marchés en application des articles L2121-12 et 13 du code général des collectivités territoriales), décider le lancement de l'appel d'offre et autoriser M. le Président :

- à signer les marchés, à intervenir avec les entreprises qui auront émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33, 57 à 59 et 71-I du code des marchés publics, et en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche d'entreprises, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marchés négociés conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 dudit code.

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. BERNARD SEUROT

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
1 FÉVRIER 2006**

